



## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

**Régate d'entraînement**  
samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020  
DENNEMONT  
*Cercle de la Voile de Dennemont*  
Grade 5C

### 1. REGLES

- 1.4 Coucher du soleil à 19h05 et lever du soleil à 8h06 heures légales, dimanche 11 octobre.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Le tableau officiel d'information est situé à côté de l'entrée vitrée du club house.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 20 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, dans ce cas, le pavillon « L » sera envoyé sur le mat de pavillons à terre avec un signal sonore.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mât de pavillons est situé à côté de la cabine de pointage.  
4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement a lieu une minute après l'affalé de l'Aperçu.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Pour toutes les classes :

Date	Heure	
Samedi 10 octobre 2020	14h30	Entraînement
Dimanche 11 octobre 2020	08h00	Grutage et inscription
	10h30	Premier signal d'avertissement, courses à suivre*
	Fin de journée	Proclamation des résultats

\* prévoir un pique-nique

- 5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est un pavillon blanc.

### 7. ZONES DE COURSE

La zone de course est située entre le PK 112 et le PK 115 de la Seine.

### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont de type « banane » avec une porte constituée d'une bouée et de la ligne orange peinte sur la cabine de pointage définissant la ligne de départ, de passage vers l'amont ou vers l'aval et d'arrivée. Ils peuvent comporter 1 ou plusieurs tours. Les marques de parcours sont à laisser à bâbord sauf pour la porte qui doit être passée systématiquement (aller et retour) dans le sens du parcours (de la dernière marque vers la suivante). Le sens du parcours (départ vers l'amont ou l'aval) est indiqué par une flèche située sur la cabine de pointage et assortie du nombre de tours complets à réaliser.

#### *Parcours n°1 (flamme 1)*

Une marque de parcours sera mouillée en aval de la porte et une autre en amont. Dans le cas d'un départ vers l'amont du fleuve, une bouée de dégagement pourra être placée en amont de la première marque de parcours. Lorsque le pavillon D est arboré au mat de pavillons, cette bouée de dégagement remplace la bouée de parcours « amont » au premier tour du parcours et devra être laissée à bâbord.

#### *Parcours n°2 (flamme 2)*

Deux marques de parcours seront mouillées en amont de la porte, constituant ainsi un « dog leg ». Une marque de parcours sera mouillée en aval de la porte.

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer : flammes numériques 1 et 2.

## 9. MARQUES

Les marques de départ et d'arrivée, constitutives de la porte, sont une ligne orange sur la cabine de pointage valant pavillon orange et une bouée rouge surmontée d'un pavillon orange.

Les marques de parcours amont sont des bouées de couleur blanche siglées CDV78. Les marques de dégagement et aval sont des bouées de couleur jaunes et pourront comporter des inscriptions publicitaires.

## 11. LE DÉPART

11.1 La ligne de départ est matérialisée à ses extrémités par, en rive droite du fleuve, une ligne orange sur la cabine de pointage valant pavillon orange d'une part et par une bouée rouge surmontée d'un pavillon orange située en rive gauche du fleuve.

Le départ est donné de la cabine de pointage.

Compte tenu des dispositions particulières du site, il n'est pas possible de mettre en œuvre la procédure d'aménage et d'affalé du pavillon orange. Les bateaux seront avisés de l'imminence d'une procédure de départ si possible par annonce de vive voix et/ou sur VHF par le comité de course. L'absence d'annonce ou d'audition ne peut constituer un motif de demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

Le départ se fera selon le sens indiqué par une flèche sur la cabine de pointage.

11.4 Les bateaux identifiés OCS seront communiqués sur le canal VHF 72.

## 13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est matérialisée à ses extrémités par, en rive droite du fleuve, une ligne orange sur la cabine de pointage valant pavillon orange d'une part et par une bouée rouge surmontée d'un pavillon orange située en rive gauche du fleuve.

Le mat de pavillons arborera un pavillon bleu.

L'arrivée se fera selon le sens indiqué par une flèche sur la cabine de pointage.

## 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Pour toutes les classes, parcours construits :

Tour	Temps cible	Temps limite pour finir pour le premier	Temps limite pour finir après le premier
1 tour	45 minutes	60 minutes	30 minutes
2 tours	1h15 heure	2h00	1h00

En fonction de la météo, le comité de course peut modifier ce temps limite.

## 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARUTION

16.1 Le secrétariat du jury est situé devant l'entrée du bureau du club house.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.

16.3 La salle du jury est située dans le bureau du club house.

## 17. CLASSEMENT (voir avis de course)

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés 20 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course.

**18. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

Un équipage ne peut comprendre moins de deux personnes, dont le skipper. Le nombre maximum d'équipiers est défini par les règles de classe.

Tous les bateaux admis à concourir devront avoir à leur bord tout le matériel de sécurité imposé par la loi (navigation en eaux intérieures exposées).

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous et pour toute la durée de la navigation.

Nous rappelons aux compétiteurs que le trafic commercial fluvial (dénommé ci-après péniche) est prioritaire sur l'ensemble de la flotte.

Les vedettes de sécurité seront situées en amont et en aval du plan d'eau.

Lors de l'arrivée sur la zone de régate d'une péniche, la vedette située aux abords immédiats de cette péniche l'escortera jusqu'à la sortie de la zone de régate en signalant sa présence.

Cette vedette se tiendra proche du convoi, devant celui-ci. Il y a interdiction formelle de croiser entre la vedette et la péniche sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification sans instruction.

**Les bateaux en course doivent s'écarter et peuvent utiliser tous moyens pour le faire sur une route perpendiculaire à celle de la péniche. Dans ce cas, la règle 42 ne s'applique pas.** Il est rappelé aux concurrents que, en cas de manquement aux règles de sécurité, leur responsabilité est pleinement engagée. Le club organisateur et le comité de course dégagent toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles.

18.3 Canal VHF utilisé en course : canal 72.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront deux prames bleues clair de coque blanche.